

## Conditions générales de vente « ateliers/formations »

### Article 1 : identification du Vendeur

**Vendeur :** Jean-François Collard (3Dphi) exerçant son activité 80, rue du petit-Ry, 1340 Ottignies, Belgique immatriculée à la BCE sous le numéro 0467 278 593. Ci-après, le *Vendeur*.

*Le Vendeur exerce ses activités sous sa seule responsabilité ; Il bénéficie de l'assistance à la création d'entreprise de la sclr à finalité sociale AZIMUT, rue Monceau-Fontaine n°42/15, à 6031 Monceau-Sur-Sambre, RPM Charleroi, TVA BE 0467 278 593.*

*AZIMUT agit uniquement en tant que centre de facturation pour le nom et le compte du Prestataire. Le Prestataire n'est pas mandaté pour engager AZIMUT qui n'est partie à la convention conclue entre le Prestataire et son cocontractant et n'assume donc aucune obligation, ni aucune responsabilité envers le Client.*

### Article 2 : Application des conditions générales de vente

Sauf convention contraire, écrite et expresse, les présentes conditions générales sont applicables à toutes les offres, partenariats, prestations de services entre le vendeur et ses clients (ci-après *l'Acheteur* ou les *Acheteurs*).

Les présentes conditions générales de vente priment sur les éventuelles conditions générales de l'acheteur, sauf accord exprès, écrit et préalable du vendeur.

Le vendeur se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales sans notification. Les nouvelles conditions générales modifiées s'appliqueront instantanément excepté pour ce qui concerne les commandes déjà acceptées par le vendeur et qui restent régies par les conditions générales en vigueur à la date de la confirmation de la commande.

### Article 3 : Services et produits proposés

Les services et produits proposés sont notamment :

- **Organisation et prestation d'ateliers de robotique**
- **Organisation et prestation de formations à l'impression 3D**

Le service et les produits proposés sont destinés tant aux personnes physiques agissant dans un but privé qu'aux personnes physiques et morales agissant à des fins professionnelles.

### Article 4 : Commande

Toute inscription à un atelier de 3Dphi, commande d'un atelier/formation à domicile ou en entreprise devra être confirmée par mail ou par la signature d'un contrat endéans les 3 jours après l'inscription ou la commande.

En passant commande auprès du vendeur, l'acheteur déclare accepter intégralement et sans réserve les présentes conditions générales de vente.

### Article 5 : Modalités d'exécution

- A. Commande – Clients consommateurs

Lors de l'inscription à un de nos ateliers, la commande d'un atelier à domicile, un acompte de 50% du montant total de la prestation doit être payé dans les 5 jours qui suivent l'inscription. Le solde est payable au plus tard le jour de la prestation.

#### B. Commande – Clients professionnels

Pour toute commande, un acompte de 50 % sera demandé dès la signature du contrat. Le solde est payable dans les 15 jours de la facture.

#### C. Responsabilité

Nos prestations se déroulent soit au siège du Vendeur soit chez l'Acheteur, soit chez un partenaire tiers. Le Vendeur dispose d'une assurance couvrant sa responsabilité professionnelle. Pour les ateliers organisés à domicile ou chez un partenaire, il incombe au propriétaire d'assurer sa responsabilité civile.

#### D. Retard de paiement

En cas de retard de paiement, un intérêt de retard sera du plein droit et sans mise en demeure préalable. Si le Client est un consommateur, l'intérêt sera calculé au taux légal majoré de 2%. Si le Client est un professionnel, l'intérêt sera calculé au taux fixé par la loi du 2 août 2002 sur la lutte contre le retard dans les transactions commerciales ou par le texte légal qui la remplacera. A titre d'indemnité irréductible pour les dommages causés par l'inexécution, le Client sera en outre redevable d'une indemnité forfaitaire de 10% du prix impayé avec un minimum de 50 -EUR par facture.

Le défaut de paiement d'une facture autorise le Vendeur à suspendre toutes ses prestations et à ne les reprendre qu'après paiement intégral des prestations échues et à échoir ou pour autant qu'une garantie de paiement satisfaisante soit remise. Le défaut de paiement d'une facture entraîne l'exigibilité de toutes les sommes dues, même si elles ne sont pas encore échues.

### **Article 6 : reports et annulation des prestations**

#### **A. Report par le Vendeur**

Le Vendeur pourra proposer un report de ses prestations pour des raisons légitimes. Le report de prestation ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation de la commande de prestation, à une demande d'indemnisation ou à une pénalité quelconque.

Un atelier pourra être décommandé par le Vendeur en cas de force majeure (maladie, conditions atmosphériques empêchant la circulation, etc.). En pareil cas, une autre date sera proposée et si elle ne satisfait pas le client, le vendeur pourra rembourser le prix de la prestation sans autre indemnité.

#### **B. Report par l'Acheteur**

L'inscription d'un consommateur à un atelier à domicile ou chez les partenaires pourra être annulée jusqu'à 8 jours calendrier avant la date prévue de la prestation. En pareil cas, le consommateur pourra récupérer son acompte. Au-delà de ce délai, aucune réservation de prestations acceptée par le vendeur ne pourra être annulée par l'acheteur sans l'accord écrit et préalable du vendeur.

### **Article 8 : Garantie – réclamation – contestation**

Toute réclamation doit nous parvenir par écrit dans les huit jours de la réception de la facture.

**Article 9: Litiges – médiation - Loi applicable**

Le présent contrat est exclusivement régi par le droit belge.

Tout litige fera l'objet d'une négociation entre parties, le cas échéant, par le recours d'une médiation.

En cas d'échec, le litige sera de la compétence exclusive des juridictions de Nivelles.